

| MANDATURE 2026-2032

Premiers repères



+d'infos sur
dracenie.com



DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération



I SOMMAIRE



Portrait
du territoire

4



Historique

5



Communauté
d'agglomération :
mode d'emploi

6



Les Compétences

8



Gouvernance

11



Composition
du Conseil
d'agglomération

12



Organigramme
des services

18

I PORTRAIT DU TERRITOIRE

Dracénie Provence Verdon agglomération, un territoire mi-urbain, mi-rural, au cœur de la Provence, entre le Verdon et la Méditerranée.

Un territoire équilibré, avec une armature urbaine répartie entre :

- ⊕ un cœur d'agglomération autour d'une ville-centre forte,
- ⊕ des villes d'appui tournées vers le développement,
- ⊕ des villages ruraux et authentiques aux atouts multiples et complémentaires.

CHIFFRES CLÉS



3^{ème}

Agglomération
du Var



23

communes



549

agents



113 515

habitants
(+1% de croissance/
an en moyenne)

Source : INSEE



914

km²



13%

d'espaces
agricoles

UNE POSITION
STRATÉGIQUE
DANS LE VAR



I HISTORIQUE

La création de la communauté d'agglomérations s'est inscrite dans un contexte général de forte progression de l'intercommunalité et de relance de la décentralisation, traduisant une volonté de l'État d'octroyer plus d'autonomie à l'échelon local.

Créée le **31 octobre 2000**, la communauté d'agglomération s'est construite autour de 8 communes «historiques», consolidée en **2001** avec l'intégration de 8 autres communes.

L'agglomération connaîtra ensuite deux vagues successives d'extension de périmètre, avec l'arrivée de 3 nouvelles communes au **1^{er} janvier 2014**, puis de 4 autres communes de moyenne montagne au **1^{er} janvier 2017**, en faisant de l'agglomération une des **portes d'accès au Verdon**.

La réussite de cette aventure intercommunale s'est donc articulée autour de ces 4 phases d'évolution de périmètre successives. **Ces 23 communes se sont unies autour d'un principe de solidarité, l'objectif étant de :**

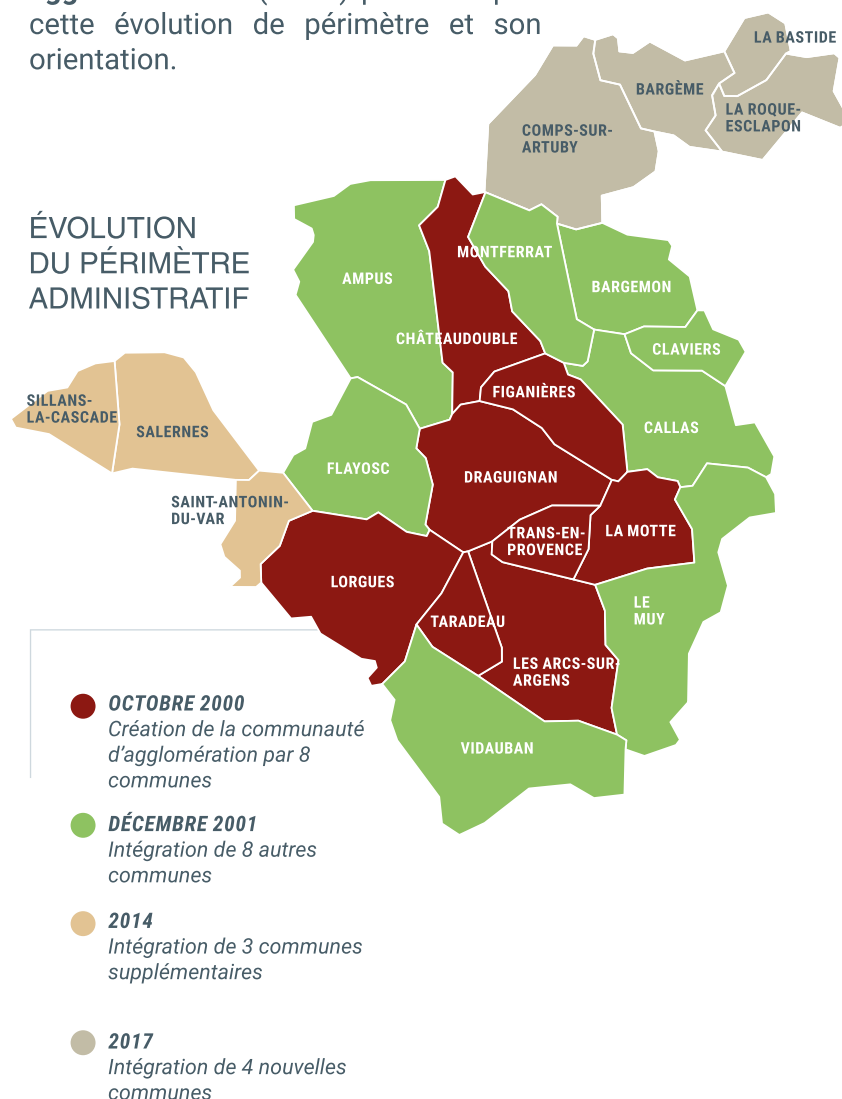
- ② construire une **ambition** et un projet territorial commun;
- ② mettre en cohérence les **politiques publiques** au sein d'un même bassin de vie;
- ② pouvoir réaliser de grands **projets** ou de grands **équipements**;
- ② assurer l'équité et la **solidarité** entre les communes.

Après 20 ans d'existence, la communauté d'agglomération est aujourd'hui arrivée à pleine maturité.

Désireuse d'ouvrir toujours plus son territoire vers l'extérieur, l'agglomération s'est engagée dans une véritable démarche de marketing territorial, visant à développer sa notoriété à l'échelle nationale et internationale, mais aussi d'accroître son attractivité, mettant en avant son attrait touristique incontournable, à mi-chemin du golfe de Saint-Tropez et des Gorges du Verdon.

De Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD), elle a changé de nom en « **Dracénie Provence Verdon agglomération** » (DPVa) pour marquer cette évolution de périmètre et son orientation.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE ADMINISTRATIF



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : MODE D'EMPLOI

Depuis sa création, la communauté d'agglomération a connu une importante extension de son champ d'intervention en lien avec les réformes législatives.

Ainsi, dès 2000, l'agglomération s'est **structurée autour des 4 compétences obligatoires** et historiques dévolues par la loi : le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'habitat et la politique de la ville.

Mais elle a également choisi d'exercer, dès sa création, **3 compétences optionnelles** tournées vers la protection de l'environnement, la gestion des voiries d'intérêt communautaire, et la construction, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Cette ligne de partage que constitue l'intérêt communautaire, entre les communes et l'agglomération, a fait l'objet d'une **redéfinition importante en juin 2006**, permettant de clarifier les rôles de chacun.



Depuis, **les compétences de la communauté d'agglomération n'ont cessé de s'accroître**, notamment en lien avec les lois de décentralisation que sont la Loi dite de « Réforme des collectivités territoriales » du 16 décembre 2010, la loi de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM) du 27 janvier 2014, mais surtout la loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015. En témoigne la prise de compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (**GEMAPI**) et de **risques majeurs dès 2014**, suite aux dramatiques inondations de 2010 et 2011.





En 2022, elle a pris la compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, avec pour objectif de soutenir le développement de l'offre de formation en Dracénie, d'accompagner la jeunesse du territoire et de renforcer les partenariats universitaires, notamment autour du Pôle d'Enseignement Supérieur et du Campus Connecté.

Depuis juin 2023, l'agglomération exerce également la compétence accès aux soins, en menant une stratégie globale de santé à l'échelle intercommunale. Elle porte et gère une structure d'exercice coordonnée sous la forme d'un centre de santé intercommunale, afin de contribuer au maintien et au développement de l'offre de soins sur le territoire.

Dans la continuité de ces évolutions législatives, la communauté d'agglomération a également intégré, à partir de **2020**, la compétence **eau et assainissement**, conformément aux dispositions de la loi portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**. L'agglomération assure ainsi la **production et la distribution de l'eau potable**, ainsi que la **collecte et le traitement des eaux usées**, y compris l'assainissement non collectif (SPANC), avec pour objectif de garantir une eau de qualité, de préserver les ressources naturelles et de limiter l'impact des rejets sur les milieux aquatiques.

I LES COMPÉTENCES

Dracénie Provence Verdon
agglomération exerce un total
de 19 compétences transférées
par ses 23 communes membres.

8 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement économique
et touristique



Aménagement de l'espace
(SCoT), transport et mobilité



Habitat (PLH, politique du logement)



Politique de la ville et cohésion sociale



Gestion de l'aire d'accueil
des gens du voyage



Collecte et traitement des déchets



Gestion des Milieux Aquatiques
et Prévention des Inondations



Eau, assainissement et pluvial urbain



12 COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection de l'environnement



Voiries et parcs de stationnement
d'intérêt communautaire



Équipements culturels et sportifs
d'intérêt communautaire



Urbanisme



Protection de la forêt
et de la biodiversité



Contribution au SDIS



Risques majeurs



Accès aux soins



Aménagement numérique
du territoire



Mobilier urbain lié au transport



Études prospectives aux
futurs prises de compétence



Enseignement supérieur
et recherche





I GOUVERNANCE

Dracénie Provence Verdon agglomération est composée de 68 élus d'agglomération issus des 23 communes membres.

Le Président est l'exécutif de la communauté d'agglomération : il est élu lors du 1^{er} Conseil d'agglomération, parmi les membres du Conseil. Il établit l'ordre du jour du Conseil d'agglomération dont il prépare et exécute les délibérations. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est l'autorité territoriale de l'agglomération.

Le Conseil d'agglomération est composé de 68 conseillers communautaires et d'un Bureau communautaire où se discutent les grandes orientations en termes d'actions et de politiques à mettre en œuvre.

Il délibère sur les affaires dont il a attribution. Elles sont diverses et couvrent l'ensemble des champs de compétence de l'agglomération. Les délibérations sont soumises au vote de l'Assemblée.

Le conseil est composé de membres représentant les communes. Les sièges sont attribués en fonction du poids démographique des communes (cf. tableau).

Le conseil d'agglomération se réunit au moins 1 fois par trimestre.

Le Bureau de la Communauté d'agglomération, peut se réunir pour deux attributions distinctes :

⌚ soit en tant qu'instance de travail pour examiner les affaires courantes ou émettre des avis et des propositions sur tout projet structurant de l'Agglomération;

⌚ soit en tant qu'organe délibérant, dans les domaines où il a reçu délégation du Conseil.

Il est composé des Vice-Présidents et des membres du Bureau parmi les conseillers d'agglomération. Les membres du Bureau reçoivent des délégations du Président sur certains sujets.

COMPOSITION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION

Commune	Nbr de sièges par commune
Draguignan	21
Vidauban	7
Le Muy	5
Lorgues	5
Les Arcs-sur-Argens	4
Trans-en-Provence	4
Flayosc	3
Salernes	2
La Motte	2
Figanières	2
Callas	1 (+1 suppléant)
Taradeau	1 (+1 suppléant)
Montferrat	1 (+1 suppléant)
Bargemon	1 (+1 suppléant)
Ampus	1 (+1 suppléant)
Sillans-la-Cascade	1 (+1 suppléant)
Saint-Antonin-du-Var	1 (+1 suppléant)
Claviers	1 (+1 suppléant)
Châteaudouble	1 (+1 suppléant)
Comps-sur-Artuby	1 (+1 suppléant)
La Roque-Esclapon	1 (+1 suppléant)
Bargème	1 (+1 suppléant)
La Bastide	1 (+1 suppléant)
TOTAL	68 (+13 suppléants)

I CONSEIL ET BUREAU D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil d'agglomération se compose de 68 conseillers issus des 23 communes membres.
Le nombre de conseillers est proportionnel au nombre d'habitants de chaque commune.

🕒 COMPOSITION DU BUREAU D'AGGLOMÉRATION



Claude ALEMAGNA

Président

Maire de Lorgues
Conseiller Régional Région Sud



Richard STRAMBIO

1^{er} Vice-Président
Culture

Maire de Draguignan
Conseiller Régional Région Sud



Claude PIANETTI

2^e Vice-Président
Sport

Maire de Vidauban
Vice-Président du Conseil
Départemental



Daniel MARIA

3^e Vice-Président
Administration Générale
et Communication

Maire de Callas



Karine ALSTERS

4^e Vice-Présidente
Habitat et Logement

Maire de Flayosc



Bernard CHILINI

5^e Vice-Président
Environnement, forêts
et incendies

Maire de Figanières



Alain CAYMARIS

6^e Vice-Président
Risques majeurs, prévention des
inondations, eaux pluviales et
milieux aquatiques GEMAPI

Maire de Trans-en-Provence



Romain VACQUIER

7^e Vice-Président
Finances

Maire du Muy



Marcel FLORENT

8^e Vice-Président
Développement économique/
Gestion et Valorisation des
Déchets

Maire des Arcs-sur-Argens



Nathalie PEREZ

9^e Vice-Présidente
Tourisme

Maire de La Roque-Esclapon
Conseillère Départementale



Gérald PIERRUGUES

10^e Vice-Président
Urbanisme, aménagement
du territoire et ruralité

Maire de Claviers



Albert DAVID

11^e Vice-Président
Agriculture et circuits courts

Maire de Taradeau



Nadine DECARLIS

12^e Vice-Présidente
Politique de la ville
et insertion

Maire de Bargemon



Pascal SOULIÉ

13^e Vice-Président
Service Public d'Assainissement
Non Collectif

Maire de Montferrat



Alain BARALE

14^e Vice-Président
Santé

Maire de Comps-sur-Artuby



Thierry BELADEN

15^e Vice-Président
Transition écologique et
énergies renouvelables

Maire d'Ampus



Jacques GÉRARD

Membre du Bureau
Sites remarquables

Maire de Bargème



Damien GAUTHIER

Membre du Bureau
Relations avec les chambres
consulaires

Maire de Saint-Antonin du Var



Vincent LAPIE

Membre du Bureau
Numérique et innovation

Maire de Châteaudouble



Norbert GROSSO

Membre du Bureau
Parc Naturel Régional
du Verdon

Maire de La Bastide



Marc HÉBRÉARD

Membre du Bureau
Eau, assainissement, pluvial

Lorgues



Christine PREMOSELLI

Membre du Bureau
Mobilités

Draguignan



Jean-Yves FORT

Membre du Bureau
Défense armée et économie
de la défense

Draguignan



Grégory LOEW

Membre du Bureau
Enseignement supérieur

Draguignan

📍 COMPOSITION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Par ordre alphabétique



Stella ACCIARI
Lorgues



Emmanuel ANDRÉ
Vidauban



Laureline AUBOURG-BASTIANI
Draguignan



Stephanie BAUDISSON
Le Muy



Philippe BÉCOURT
Trans-en-Provence



Jacques BERTRAND
Lorgues



Bernard BONNABEL
Draguignan



Mireille BRUN
Draguignan



Christophe CARRIERE
Maire de Sillans-la-Cascade



Bernard CIGARINI
Maire de La Motte



Annie DENANS-AUDIBERT
Les Arcs-sur-Argens



Albert DI-RÉ
Vidauban



Audrey DUBERN

Vidauban



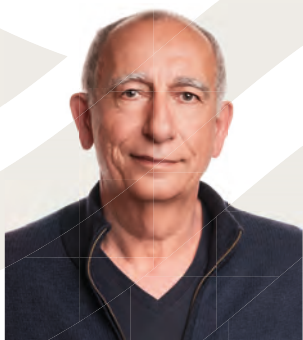
Brigitte DUBOIS

Draguignan



Sophie DUFOUR

Draguignan



Jean-Michel DUVAL

Trans-en-Provence



Lohan FERRETTI

Maire de Salernes



Hélène FERRIER

Trans-en-Provence



Francine FIORINI

Lorgues



Valérie FLAUS

Vidauban



Sylvie FRANCIN

Draguignan



Adrien GAND

Le Muy



Nathalie GONZALES

Les Arcs-sur-Argens



Olivier GORDE

Draguignan



Malika GUELLATI

Vidauban



Marie-Christine GUIOL

Draguignan



Alain HAINAUT

Draguignan



Cécile HENRY

La Motte



Marc INGRASSIA

Les Arcs-sur-Argens



Noura KHELIL

Le Muy



Marie-José MAUREL

Figanières



Françoise MAURICE

Draguignan



Mihaela MOUREY

Flayosc



Christine NICCOLETTI

Draguignan
Vice-Présidente du Conseil
Départemental



Pierre PENEL

Flayosc



Thierry PESCE

Vidauban



Calogero PICCADACI

Le Muy



Marie PONS

Salernes



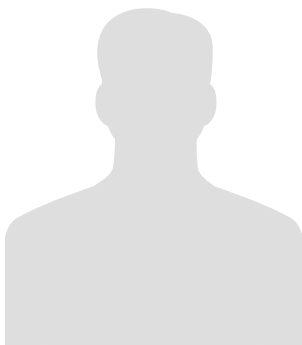
Michel PONTE

Draguignan



Dominique ROMÉO

Draguignan



Philippe SCHRECK

Draguignan
Député du Var



Jean-Pierre SOUZA

Draguignan



Thibaut THÉVELIN

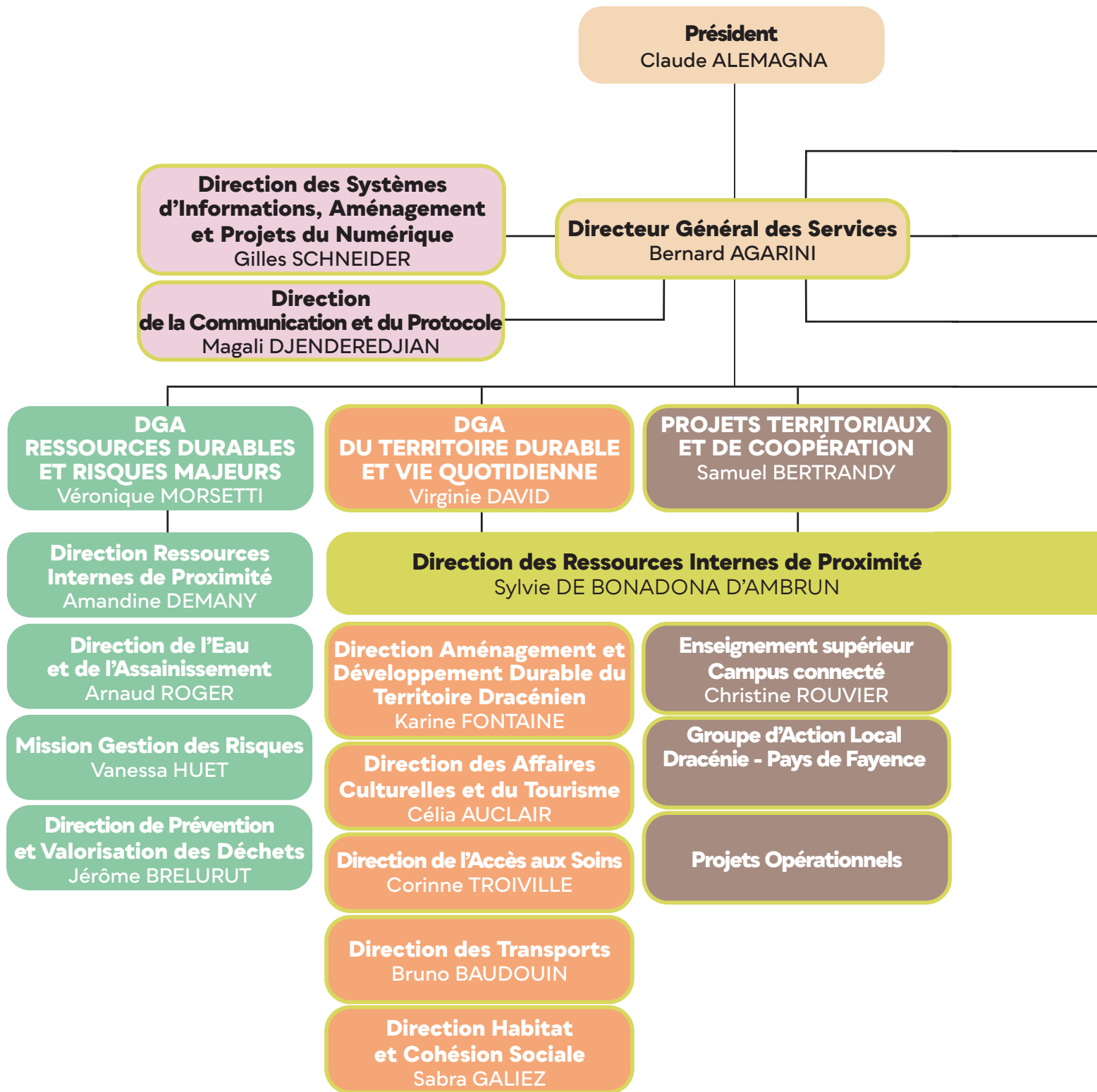
Draguignan

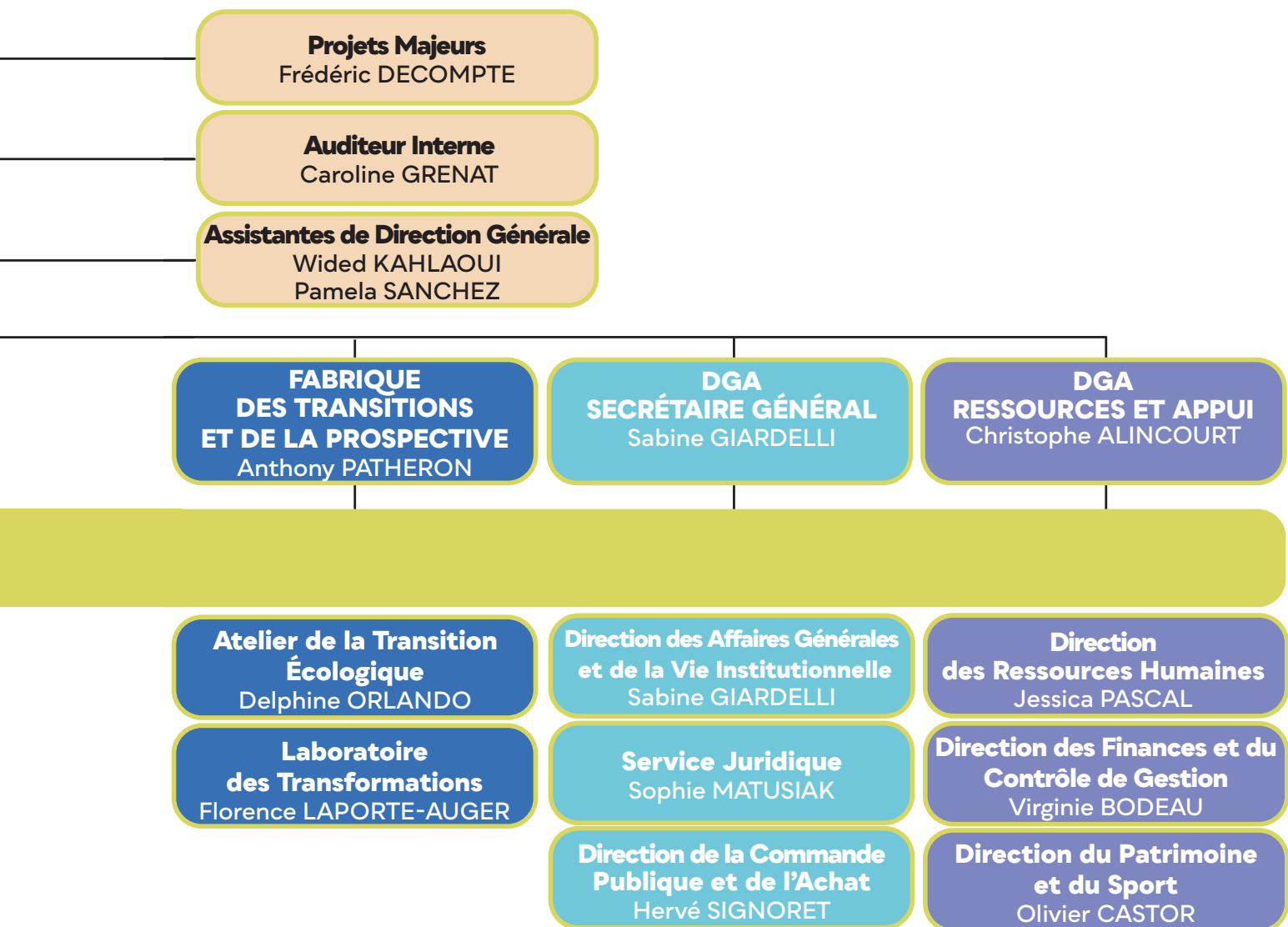


Isabelle THIÉBAUD

Draguignan

ORGANIGRAMME DES SEVICES





I NOTES

I NOTES

I NOTES

Dracénie Provence Verdon
agglomération

7 rue des Endronnes
83004 Draguignan

Tél. 04 94 50 16 20
contact@dracenie.com

